

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 27 juin 2024

Date de convocation : 18/06/2024
Date d'affichage : 18/06/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures zéro quatre minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – RODIA Christophe - HUGONNET Marc - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PESENTI Jean-François - GRILLET Rodrigue - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

SERVIGNAT Odette, excusée donne procuration à JAILLET Bernard ;
THIRIET Hubert, excusé donne procuration à GRILLET Rodrigue ;
BOUVIER Alexis.

Absentes :

FACHINETTI Aurélie

Secrétaire de séance : Rodrigue GRILLET

La séance est ouverte à 20h04

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024 et 18 avril 2024 est approuvé par les membres présents.

PROCES-VERBAL DE SEANCES

1 Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectriques de la concession de Lavancia

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectriques de la concession de Lavancia.

Procès-Verbal 2024-06-27/05

2 ELUM électrification rurale – RVS 3ème tranche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 20 626,09 € TTC ;
- SOLLICITE l'obtention d'une participation au SIDEC de 50,00 % du montant aidé de l'opération (€), soit 10 313,05 € ;
- PREND ACTE que la part de la collectivité, estimée à 10 313,04 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :
 - o à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
 - o le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.
- AUTORISE le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,
- S'ENGAGE en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux, et à solliciter les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner l'opération y compris le fonds vert et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

3 Installation des containers SICTOM – achat de la parcelle cadastrée ZC 71 pour un euro au département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE la proposition de rachat du terrain cadastré ZC 71 en fonction de l'avis de la Commission permanente du département pour l'euro symbolique.

4 Création du poste permanent d'agent d'entretien à temps non complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE la création de l'emploi d'agent d'entretien titulaire à temps non complet de 15,25/35^{ème} .

5 Révision du tableau des effectifs

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de valider la révision du tableau des emplois.

6 Annule et remplace la délibération n° 2024-03-21/01 ONF – Validation du nouveau devis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler la délibération n° 2024-03-21/01 ONF – Validation du nouveau devis et
- APPROUVE le devis de travaux sylvicoles pour un montant de 6 743,10 € HT soit 7 417,41 € TTC incluant la mission d'assistance technique.

7 Frelons : contrat pour le traitement des nids de frelons asiatiques 2024-2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, REFUSE le partenariat de la commune avec la société AGF ABEILLES GUEPES FRELONS.

8 Avenant n° 2 au contrat de fournitures de repas à la cantine scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE prolonger le contrat de fournitures de repas à la cantine avec la société RPC.

Procès-Verbal 2024-06-27/05

9 Modification du règlement de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle tarification de la cantine et de la garderie à compter de la rentrée 2024-2025 soit 4,00 € pour les enfants et les adultes pour la cantine et 2 € matin-midi et soir pour la garderie.
- APPROUVE les modifications du règlement de la cantine et de la garderie.

10 Urbanisme – affaire BAHIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de procéder à une demande d'un Procès-verbal par la police de l'urbanisme pour les travaux de M. Bahin.

11 Changement du logiciel métier

Le SIDEC propose le passage à E-Magnus pour un montant de 2 679 € HT comprenant les frais d'installation pour la 1ère année (soit 623 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le changement de logiciel professionnel.

12 Ecole – Diagnostique Technique Amiante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le projet d'une étude amiante sur l'école.

Fin de séances : 21h03

A Lavancia-Epercy, le 27/06/2024

Signature

Le Maire,
Bernard JAILLET

Le secrétaire de séance,
Rodrigue GRILLET

